université de BORDEAUX

Conseil académique
Séance du 15 octobre 2024

AVIS RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES 2024-2027 DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le code de l'éducation en ses articles L712-1 et L712-6-1 ;

Le Conseil Académique de l'université de Bordeaux, réuni en séance plénière le 15 octobre 2024, émet l'avis suivant :

Article unique – Avis sur le Schéma directeur des transitions environnementales et sociétales 2024-2027 de l'université de Bordeaux

Le Schéma directeur des transitions environnementales et sociétales 2024-2027 de l'université de Bordeaux a été approuvé à l'unanimité par les élus du Conseil académique.

Avis adopté à l'unanimité des votes exprimés :
48 votes favorables
0 opposition
0 abstention

Fait à Talence le 17 octobre 2024
Le président du conseil académique,

Dean Lewis

